



Peut-on réparer l'esclavage colonial ?

Discours de Jean-Marc AYRAULT,

**ancien Premier ministre,
Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage**

**au Grand Orient de France
9 décembre 2023**

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui le 9 décembre, la journée de la laïcité qui est l'anniversaire du vote de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et au moment de commencer mon propos je veux dire combien ce principe est important pour notre vie en société, et combien il est important de le préserver, et combien il est important que, en l'espèce, l'exemple vienne d'en haut, des plus hautes autorités de l'Etat.

Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui, et je remercie tout particulièrement Jacques ... qui a eu l'initiative de cette invitation, au nom de la Loge dont il est le vénérable. Comment aurais-je pu refuser de venir aujourd'hui alors que cette Loge porte un nom qui est cher à la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage que je préside ?

Elle s'appelle en effet Victor SCHOELCHER, qui fut l'un de vos frères, mais qui fut surtout l'homme à qui le Gouvernement provisoire de la 2^{ème} République a confié la tâche d'abolir définitivement l'esclavage, 46 ans son rétablissement par BONAPARTE.

C'est en pensant à Victor SCHOELCHER et à la polémique malheureuse dont il a été la victime il y a trois ans en Martinique que j'ai retenu le thème sur lequel je vous propose de plancher aujourd'hui : « peut-on réparer l'esclavage ? »

C'est en effet en partie autour de cette question que s'est cristallisé le mouvement qui a abouti à la destruction de deux statues de Victor SCHOELCHER, l'une à Fort-de-France et l'autre dans la ville qui porte son nom en Martinique. Destructures qui ont eu lieu le 22 mai 2020, c'est-à-dire trois jours AVANT le meurtre de George FLOYD aux Etats-Unis. Je souligne ce fait, parce qu'il montre que cet acte de destruction n'a pas été causé par la mobilisation mondiale qui a suivi la mort de cet homme noir, étouffé par un policier.

Que reprochaient donc les manifestants de Martinique à Victor SCHOELCHER ? Trois raisons ont été alors avancées :

- **La première était le « schoelcherisme »**, ce culte paternaliste qui lui a longtemps été rendu bien malgré lui dans les outre-mer, et qui faisait de lui le père de tous les nouveaux libres et de leurs descendants ; pendant des décennies après sa mort, sous la 3^{ème} République comme sous le Régime de Vichy, on chanta aux Antilles, en Guyane et à La Réunion les louanges de « Papa SCHOELCHER », incarnation symbolique de la bienveillance coloniale de la France ; pour les déboulonneurs de 2020, il fallait renverser cette icône dont la présence écrasante effacerait selon eux la contribution que les esclaves eux-mêmes avaient apportée à leur libération, par le marronnage, par les résistances et par les révoltes ; ce à quoi le romancier martiniquais Patrick CHAMOISEAU a répondu avec fermeté : « Il faut défaire le schoelchérisme et respecter SCHOELCHER » ;
- **La deuxième raison était le colonialisme assumé de Victor SCHOELCHER**, qui, de fait, a soutenu la colonisation sous la 2^{ème} et la 3^{ème} République ; mais la vérité oblige aussi à dire que, s'il croyait comme beaucoup d'autres en la mission civilisatrice de la France, lui s'est toujours battu contre l'exploitation des populations colonisées, qu'elles soient victimes d'esclavage ou d'autres formes de travail forcé, contrairement à ceux qui, dans les milieux du pouvoir, préféraient détourner les yeux ou, pire, cautionnaient et promouvaient ces pratiques ;
- La troisième raison est aussi la plus injuste : les manifestants de 2020 le rendaient responsable du fait que, après 1848, seuls les anciens maîtres, plus de 10 000 personnes environ, ont été indemnisés à hauteur de 150 Millions de francs, payés par le Trésor Public, alors que les 200 000 nouveaux libres n'ont pas touché un seul franc en réparation des années voire des décennies de servitude qui leur ont été imposées.

Je dis que cette raison était sans doute la plus injuste car lors de la préparation du décret de 1848, Victor SCHOELCHER fut l'un des seuls à plaider à la fois pour une indemnisation des propriétaires esclavagistes, que l'abolition expropriait, et pour le versement aux nouveaux libres d'une somme pour accompagner leur émancipation.

Cette proposition fut alors rejetée. Lorsqu'on discuta concrètement de l'indemnisation des propriétaires un an plus tard, Victor SCHOELCHER n'était plus qu'une voix minoritaire au sein d'une commission qui dépendait du gouvernement conservateur qui avait été élu entre temps.

C'était d'ailleurs pour éviter d'être le jouet d'une assemblée conservatrice que Victor SCHOELCHER avait plaidé en 1848 pour une abolition immédiate, sans attendre les élections. Il se souvenait des débats sans fin qui sous Louis-Philippe avaient enlisé l'abolition, à cause de l'action du lobby colonial qui dominait alors le Parlement.

Et ce que la Monarchie de Juillet n'était pas parvenue à faire en 18 ans, il parvint à le faire en un mois et demi. C'est la raison pour laquelle Aimé CESAIRE lorsqu'il parlait de SCHOELCHER évoquait un homme dont « *chaque mot est encore une balle explosive* », et c'est pourquoi c'est en rappelant cette phrase que la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a condamné la destruction de ses statues en mai 2020 en Martinique.

Aimé CESAIRE, Victor SCHOELCHER : deux grandes figures républicaines qui sont toutes les deux honorées au Panthéon, depuis 1949 s'agissant de SCHOELCHER, depuis 2011 s'agissant d'Aimé CESAIRE. Et jusqu'au 11 février, ils sont également dans l'exposition que la Fondation propose dans la crypte de ce lieu symbolique de la République, et dont le titre dit bien le propos : « *Oser la Liberté – Figures des combats contre l'esclavage* ».

Certaines de ces figures y sont déjà honorées : ainsi l'Abbé GREGOIRE, Toussaint LOUVERTURE, Joséphine BAKER. D'autres, grâce à cette exposition, y font pour la première fois leur entrée : je pense à SOLITUDE, Guadeloupéenne révoltée, qui finit martyre de la répression bonapartiste de 1802 ; je pense à Sanite BELAIR, officière de l'armée de résistance au rétablissement de l'esclavage à Saint-Domingue, elle aussi suppliciée en 1802 ; je pense à HEVA et à Claire, femmes marronnes de La Réunion et de la Guyane ; je pense à Epiphane de MOIRANS, moine capucin qui dénonçait l'esclavage au moment même où COLBERT préparait le terrible Code Noir.

Je pourrais en citer beaucoup d'autres. Que nous dit ce Panthéon élargi ?

D'abord que le combat contre l'esclavage et pour l'égalité est inscrit au cœur même de l'histoire de la construction de notre République.

Dès l'origine, il y eut des femmes et des hommes pour s'opposer à l'injustice du projet colonial : dans les Caraïbes et l'Océan Indien, les esclaves marrons ont formé des communautés autonomes, libérées de l'esclavage ; en Europe, des esprits clairvoyants ont dénoncé ce système, tels Olympe de GOUGES qui écrit contre l'esclavage dès avant 1789, ou DIDEROT annonçant en 1780 le « Spartacus nouveau » qui soulèvera les esclaves, et qui prendra quinze ans plus tard le visage de Toussaint LOUVERTURE.

Et lorsque la Révolution a fait de ces idées un projet politique, par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ils furent quelques uns comme MIRABEAU ou l'Abbé GREGOIRE à

comprendre que ce texte allait renverser l'esclavage, et donner la pleine citoyenneté aux Noirs alors discriminés dans les colonies.

Mais la vérité historique oblige à dire que, dans la plus importante colonie française, à Saint-Domingue qui est aujourd'hui Haïti, ce n'est pas la Révolution qui a imposé de Paris l'abolition de l'esclavage : ce sont les esclaves eux-mêmes, lorsqu'ils se sont soulevés en 1791. Ce sont eux d'abord qui ont réalisé le projet contenu dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, avant que la Convention nationale ne le consacre en étendant cette mesure radicale à toutes les colonies françaises, le 4 février 1794.

1789, 1794 : dans ce hiatus de cinq années on trouve toute la complexité des relations entre les Lumières et l'esclavage, entre l'affirmation théorique des droits et leur application réelle, entre la République et la colonisation.

Ces cinq années disent tout d'abord la part d'ambiguïté des Lumières vis-à-vis de l'esclavage : parmi les grands esprits inspirés par les Lumières, on trouve en effet toutes les nuances possibles. Il y a ceux qui affirment l'unité du genre humain avec ROUSSEAU, mais qui n'en tirent aucune conséquence pour les colonies. Il y a ceux qui adoptent une position plus conséquente, comme DIDEROT annonçant les révoltes à venir dans ces sociétés saturées d'injustice. Mais il y a aussi tous ceux qui s'accommodent de l'esclavage, au nom de l'économie ou de la puissance de la France, voire qui le justifient, au nom de ce préjugé de couleur né dans les colonies et qui a été la matrice du racisme anti-noir d'aujourd'hui.

L'histoire de la maçonnerie de cette époque est le reflet de cette ambivalence, puisqu'elle a pu accueillir dans ses rangs à la fois des membres de la Société des Amis des Noirs comme LAFAYETTE ou MIRABEAU et le leader du parti des colons esclavagistes sous la Révolution, le martiniquais MOREAU de SAINT MERY.

Il y a derrière cette ambivalence une opposition plus profonde, qui reste d'une pleine actualité : c'est celle des intérêts lorsqu'ils s'opposent avec les principes, et c'est ce qui fait que **la proclamation d'un droit ne signifie pas forcément son application**. Derrière toute injustice en effet, il y a toujours des intérêts qu'il faut avoir le courage de remettre en cause, et le faire est toujours compliqué. Ce n'est pas propre aux questions coloniales : regardons simplement la difficulté pour les COP d'aboutir à des résultats concrets sur la maîtrise du réchauffement climatique, alors que le diagnostic est posé depuis des décennies, et que les solutions sont connues depuis aussi longtemps.

L'histoire de l'abolition de l'esclavage sous la Révolution nous apprend que, pour que la promesse de l'article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme soit en fin tenue, il a fallu que les premiers concernés prennent leur destin en main, se lèvent et imposent leur droit.

Cette façon dont, par la lutte, on est passé de l'affirmation théorique d'un droit à son application pratique à celles et ceux qui en étaient les plus privés, on la retrouvera ensuite dans quantité d'autres combats émancipateurs : dans le combat pour le suffrage universel, dans le mouvement ouvrier, dans le mouvement des femmes.

A chaque fois, il ne s'agissait pas de contester les principes de la République, il s'agissait de faire en sorte qu'ils soient effectivement appliqués : pour qu'elle devienne une démocratie véritable par le suffrage universel, pour que cette démocratie soit aussi sociale par le droit du travail et la sécurité sociale, et pour que cette démocratie sociale accueille enfin les femmes comme des citoyennes à part entière, libres de leur vie et de leur corps.

Mettre en accord sa pratique avec ses principes, réellement, sincèrement et pas juste dans les mots, **c'est toute l'histoire de la tension entre la République et la colonisation**, quand

une nation qui proclame les droits de l'homme universels affirme par ailleurs que, dans certains territoires lointains sous son contrôle, certains sont plus égaux que d'autres.

Cette idée s'appelle l'exception coloniale, et elle est née en France avec le Code Noir, ce texte commandé à COLBERT par Louis XIV pour encadrer la pratique alors en plein essor de l'esclavage dans les colonies françaises d'Amérique. La nouveauté de ce texte n'était pas dans son contenu, qui ne faisait que codifier des textes locaux sans les améliorer, elle était dans le fait que, bien que commandé et signé par le Roi lui-même, il ne s'appliquait que dans les colonies, autorisant sur leur sol une pratique, l'esclavage, qui était interdite en métropole depuis 1315.

Ce qui était interdit ici devenait licite là-bas, au nom d'une exception qui n'avait d'autre justification que la volonté de préserver dans les colonies l'ordre injuste des colons. Ce principe d'exception a perduré aussi longtemps qu'a duré l'empire colonial français, sous des formes diverses parmi lesquelles le Code Noir, le statut de l'indigénat, et toutes les déclinaisons humiliantes que le droit et la pratique leur ont données au fin des années.

C'est ce régime d'exception qui a permis aux Républicains favorables à l'expansion coloniale de concilier l'inconciliable : défendre en métropole une République universaliste dont la devise était Liberté, Égalité, Fraternité, et soutenir dans l'Empire à l'égard des populations colonisées la discrimination légale et l'exploitation.

Mais l'assurance avec laquelle ce discours fut martelé pendant près d'un siècle ne fait pas disparaître sa contradiction intrinsèque, et l'idéologie coloniale a toujours trouvée face à elle d'autres Républicains plus conséquents pour en pointer l'hypocrisie et les dangers : c'est CLEMENCEAU face à FERRY, JAURES s'opposant à la conquête du Maroc, GIDE contre le travail forcé au Congo, Daniel MAYER contre Guy MOLLET sous la guerre d'Algérie, Aimé CESAIRE rompant en 1956 avec le parti communiste de Maurice THOREZ sur cette question précisément.

Non, le projet colonial n'est pas le prolongement logique de l'idéal universaliste des Lumières. Il en est au contraire une perversion ; et même son exact opposé, quand, à l'unité du genre humain, la « mission civilisatrice » oppose une distinction entre des « races supérieures » et des « races inférieures ». Il n'y a pas d'autre manière de le dire : **le colonialisme est le contraire de l'universalisme.**

Voilà pourquoi il devrait être possible de parler de notre passé colonial sans avoir l'impression de nous autoflageller.

Voilà pourquoi il est même nécessaire de le faire.

Parce qu'en le faisant, nous ne nous renions pas nous-mêmes. Nous rendons au contraire justice à celles et ceux qui, souvent seuls en leur temps, ont porté haut les valeurs universelles de la liberté et de l'égalité. Nous retrouvons la justesse de leurs combats, et leur clairvoyance nous éclaire pour les combats à mener aujourd'hui.

C'est fort de cette conviction que je veux maintenant envisager avec vous la question sur laquelle je vous ai proposé de réfléchir aujourd'hui : « peut-on réparer l'esclavage colonial ? »

La question peut sembler étrange, voire même surréaliste, s'agissant d'une pratique historique à laquelle la France a renoncé il y a 175 ans, et dont les dernières victimes sont décédées il y a près d'un siècle. Comment pourrait-on réparer, d'ailleurs, ce qui a été arraché et détruit par 4 siècles de traite et d'exploitation ?

De 1598, date de la première expédition de traite française, jusqu'en 1848, date de la deuxième abolition, ce sont 4 millions de personnes en tout qui ont été réduites en esclavage dans l'espace colonial français. 1,5 millions environ victimes de la traite, et 2,5 millions nées en servitude dans les colonies. Quel geste, quel mot, quelle somme pourraient effacer leur histoire, et restaurer pour elles un passé qui n'a pas été ?

C'est ce qu'Aimé CESAIRE voulait dire lorsqu'il déclara en 2001 : « *Il n'y a pas de réparation possible pour quelque chose d'irréparable et qui n'est pas quantifiable.* »

Pourquoi, alors, poser cette question aujourd'hui ? Car cette question est posée aujourd'hui, dans le monde entier, par des chefs d'Etat, par des organisations internationales, par des militants et par des artistes.

Elle est posée par les nations de l'Union Africaine, qui ont consacré le mois dernier à Accra au Ghana une conférence entière à cette question.

Elle est posée depuis dix ans par les pays de la CARICOM, la communauté des Etats des Caraïbes, dont la demande est portée aujourd'hui par la Première ministre de la Barbade Mia MOTTLEY qui était à Londres cette semaine pour en parler.

Elle est posée par le Secrétaire Général des Nations Unies, le Portugais Antonio GUTERRES, qui a déposé cet été un rapport sur le bureau du Conseil de Sécurité sur ce sujet, et en a rappelé l'importance dans le message qu'il a adressé aux pays du monde le 2 décembre dernier, à l'occasion de la journée internationale de l'abolition de l'esclavage.

Cette question est posée aussi dans notre pays, notamment aux Antilles, par des militants et des associations, qui poursuivent depuis plusieurs années un contentieux contre l'Etat devant les tribunaux français et européens, sans succès jusqu'à présent.

Le sujet est désormais dans la conversation mondiale : cet été, le magazine TIME en a fait sa couverture, revenant sur le combat de Mia MOTTLEY sous ce titre en une : « *Esclavage : les réparations sont en train d'arriver* ».

Pour expliquer pourquoi cette cause connaît depuis plusieurs années un tel regain d'actualité, il faut comprendre que trois demandes différentes se cachent derrière la notion de « réparations pour l'esclavage ».

La première est une demande mémorielle : que ce passé soit reconnu pour ce qu'il est, c'est-à-dire un crime contre l'humanité d'une ampleur exceptionnelle, par sa durée, par son étendue géographique, et par la persistance de ses effets. C'est le travail qu'a fait la France, la première des pays dans le monde, lorsqu'elle a reconnu l'esclavage et la traite coloniales comme des crimes contre l'humanité, par la loi dite TAUBIRA.

Et la loi allait plus loin, signe que notre pays avait bien compris que, face à un tel crime, la force des mots ne suffit pas : elle demandait ainsi dans son article 2 que cette histoire soit enseignée dans les écoles et que la recherche soit soutenue ; et dans son article 3 elle instituait une journée nationale, célébrée dans toute la France et non pas seulement dans les départements d'outre-mer comme à l'époque, ainsi que la création d'un comité dont la Fondation que je préside aujourd'hui est l'héritier.

Tous ces actes sont une forme de réparation, certes symbolique, mais capitale parce qu'elle ancre la mémoire de l'esclavage, et des populations qui en ont été victimes, dans la mémoire nationale. Ce mouvement n'est pas une demande communautaire : elle marque au contraire l'affirmation de l'appartenance pleine et entière de ces populations à la communauté nationale, et le rappel de tout ce qu'elles ont apporté à la France et la République.

Ce rappel est particulièrement nécessaire aujourd'hui, alors que le nationalisme relève la tête et trie les Français en fonction de leur origine, de leurs prénoms, de leur couleur de peau, alors que les populations noires sont en France parmi les plus discriminées, alors que les outre-mer souffrent d'être les territoires les plus pauvres de France.

La deuxième demande est une demande politique. Après la reconnaissance de l'importance historique de cette histoire, vient la reconnaissance de la responsabilité, et cette responsabilité est celle de l'Etat : l'esclavage colonial français a été un projet d'Etat, pensé, mis en place, financé par l'Etat, pendant plus de deux cent ans, et dont les effets continuent de se faire sentir aujourd'hui.

Faut-il pour autant que la République, qui n'a que très peu contribué à cette histoire, et qui a au contraire par deux fois aboli l'esclavage, assume la responsabilité des actes de l'Ancien Régime, puis de BONAPARTE, de la Restauration et de la Monarchie de Juillet ? Et pourquoi la République devrait-elle le faire en 2023 ?

Ces questions sont légitimes.

Mais je veux tout d'abord souligner que la République a déjà pris sur elle la responsabilité de crimes commis par d'autres régimes. La France y a consenti quand Jacques CHIRAC a su briser le silence sur la complicité de Vichy dans l'extermination des Juifs de France, et je veux souligner combien ce tabou brisé a été libérateur. C'est au nom de ce geste fondateur que la France reste aujourd'hui l'un des pays les plus engagés contre l'antisémitisme.

Je relève ensuite que d'autres Etats européens, ces dernières années, se sont engagés dans des démarches de réparation de leurs crimes coloniaux des siècles passés.

L'Allemagne l'a fait explicitement, en 2021, en signant avec la Namibie un accord par lequel elle reconnaît sa responsabilité dans le génocide des populations des Herero et des Nama, et verse aux descendants des survivants de ce génocide des réparations à hauteur de 1 milliards d'euros sur dix ans.

Les Pays-Bas l'ont fait aussi cette année, par la voix de leur Premier ministre puis de leur Roi, en présentant des excuses pour la participation de leur pays à la traite et à l'esclavage colonial, et en mettant sur pied un fonds de 200 millions d'euros destinés à financer des initiatives pour transmettre cette mémoire et pour améliorer la situation des populations issues de cette histoire.

J'aurai pu citer aussi le Brésil, le Pays de Galles, l'Ecosse ou les Etats-Unis, qui ont tous développé ces dernières années des programmes particuliers de reconnaissance ou de réparation de leur passé esclavagiste et colonial.

Pourquoi ces pays se sont-ils lancés dans ces démarches qui n'ont rien d'évident, et qui continuent d'ailleurs de susciter en leur sein de multiples débats ? J'y vois pour ma part la marque de trois phénomènes :

- **D'abord ces pays sont tous des démocraties** ; car seules les démocraties sont assez fortes pour faire face aux drames de leur passé, quand les dictatures préfèrent truquer l'histoire, et arrêter les militants de la mémoire, comme la Russie l'a fait pour l'association Mémorial l'année dernière ;
- **Ensuite ces démocraties sont aussi des sociétés de diversité**, qui portent en elles les traces et les blessures de cette histoire coloniale ; c'est pourquoi elles empruntent le même chemin que la France a ouvert avec la loi TAUBIRA, qu'elles prolongent en allant plus loin encore

- **Elles ont enfin le souci de mettre cette reconnaissance au service des valeurs qu'elles défendent** : en effet, en reconnaissant l'erreur fondamentale qu'ont été le colonialisme et l'esclavage qui en a été pendant longtemps l'expression la plus hideuse, ces démocraties cherchent à affirmer un universalisme vrai, libéré des fausses théories de la hiérarchie des races, attentif à l'intérieur à lutter efficacement contre les discriminations, désireux à l'extérieur de nouer avec les pays du Sud des relations d'égalité, enfin dégagées des restes de l'idéologie coloniale.

Cette ambition-là est pleinement légitime. Elle est parfaitement en ligne avec l'aspiration à l'universalisme que portaient les Lumières et la Révolution, et je crois même qu'elle est la seule à pouvoir apporter l'apaisement dont nos sociétés comme le monde ont tant besoin aujourd'hui.

Il reste une troisième demande qui se cache sous la revendication des réparations : c'est la demande matérielle. Cette demande-là est à la fois la plus simple à comprendre, et la plus complexe à satisfaire, pour les raisons qu'Aimé CESAIRE avait dites en 2001 : *« Je ne voudrais pas qu'un beau jour l'Europe dise : "Eh bien, voilà le billet ou le chèque, et on n'en parle plus !" »*

Non, aucune somme ne pourra réparer l'esclavage, parce que l'esclavage a eu lieu et que rien ne viendra défaire ce qui a été fait.

Mais lorsqu'il est question d'argent dans le débat sur les réparations de l'esclavage, **ce n'est pas le passé qu'il est question de réparer ; c'est le présent.** Le présent et ses problèmes à résoudre. Le présent et ses défis à relever. Le présent et ses injustices à corriger.

Et si l'on reparle de l'histoire lointaine de l'esclavage lorsqu'il s'agit d'affronter ces enjeux, c'est parce que, dans un certain nombre de territoires, pour un certain nombre de populations, sur un certain nombre de sujets, cette histoire continue d'exercer ses effets encore aujourd'hui :

- **C'est le cas dans les départements d'outre-mer, qui sont les plus pauvres de France** avec des taux de pauvreté entre deux et cinq fois plus élevés que la moyenne de l'Hexagone, et où les populations les plus défavorisées sont aussi celles qui sont issues de l'esclavage ou de l'engagisme
- **C'est le cas aussi lorsque l'on considère leur modèle économique**, qui reste marqué par l'économie de comptoir, par les relations exclusives et coûteuses avec la métropole, et par une agriculture d'exportation fondée sur des plantations qui ne nourrissent pas la population, et même qui les ont empoisonnées avec le chlordécone
- **Dans notre société aussi, il reste des traces de cette histoire**, lorsque les préjugés racistes dont sont victimes les personnes noires sont directement issus de représentations construites au temps de l'esclavage
- **Et dans notre relation au monde, peut-on ignorer l'impact qu'a eu pour Haïti la dette écrasante** que la France lui a imposé, en 1825, pour prix de son indépendance, et qu'elle a mis près d'un siècle à rembourser, au prix de son développement ?
- **Peut-on aussi imaginer que, dans notre relation avec l'Afrique, les Caraïbes, l'Océan Indien**, nous puissions avoir des relations effectivement purgées des relents du colonialisme si nous ne sommes pas capables d'avoir avec ces pays un dialogue lucide sur notre passé ?

Tout cela ne signifie pas que les problèmes que j'ai énumérés n'ont pas d'autres causes que le colonialisme et l'esclavage. Ce serait faire disparaître la responsabilité des dirigeants de ces pays, et la complexité d'une histoire où rien n'a jamais une seule cause.

Tout cela ne signifie pas non plus que l'esclavage et la colonisation européennes seraient les seuls crimes contre l'humanité qui devraient être reconnus et réparés, et je n'ignore pas que,

dans ce « Sud global » à la cohérence douteuse, beaucoup se réfugient derrière l'accusation de l'Occident pour masquer leurs propres ambitions impérialistes et colonialistes, et leurs propres crimes vis-à-vis notamment des populations africaines. Crimes qui d'ailleurs continuent d'être commis, quand on pense au sort terrible qui est fait aux immigrés subsahariens dans les pays du Maghreb aujourd'hui.

Mais je reprendrais une dernière fois les mots d'Aimé CESAIRE, qui après avoir relevé que l'esclavage était irréparable, rappelait aussi cette autre évidence : « *Reste que les Etats responsables de la traite des nègres doivent prendre conscience qu'il est de leur devoir d'aider les pays qu'ils ont ainsi contribué à plonger dans la misère.* »

Qui dira que les besoins en la matière ne sont pas énormes ?

Qui dira que la solidarité du Nord vers le Sud n'est pas vitale pour la résolution des problèmes globaux auxquels nous sommes confrontés ?

Qui ne voit pas que cette solidarité est aussi une réponse nécessaire aux tragédies suscitées par les migrations entre le Sud et le Nord ?

Aujourd'hui, alors que se tient la COP28, il a été annoncé que le fonds destiné aux pays du Sud victimes du réchauffement climatique allait être créé, et serait doté de plusieurs centaines de millions de dollars. Alors que ce sont plusieurs centaines de MILLIARDS de dollars qu'il faudrait pour répondre aux besoins de seulement une partie d'entre eux.

Est-ce un hasard si, parmi les chefs d'Etat des pays concernés qui se font le plus entendre sur cette question, c'est encore une fois Mia MOTTLEY qui est en pointe ? Cela n'a rien d'une coïncidence : le réchauffement climatique qui menace de submerger la Barbade est le résultat des rejets de carbone des deux cents dernières années, fruits d'une révolution industrielle dont l'un des moteurs a été l'industrie textile, nourrie au coton esclavagiste des Etats-Unis.

Et aujourd'hui, quand l'agrobusiness brésilien détruit la forêt d'Amazonie, le poumon de notre planète, c'est pour déployer un modèle économique qui a été inventé avec la plantation esclavagiste, celui de l'exploitation à outrance des ressources de la Terre comme du travail des hommes – au début de cette année, un reportage du Monde montrait comment au Brésil aujourd'hui on trouve encore des pratiques d'esclavage moderne dans les plantations de cannes à sucre du pays.

Voilà à quoi nous invite le débat sur les réparations de l'esclavage : à prendre conscience de la globalité d'une histoire qui est celle de la première mondialisation, de ses injustices, et de ses héritages.

La question qui nous est posée n'est pas celle d'une réparation individuelle, qui n'a pas de sens et qui est d'ailleurs explicitement écartée par les leaders mondiaux comme Mia MOTTLEY qui portent cette cause, ni de la réparation d'un passé irréparable.

La question qui nous est posée, c'est celle de la réparation du monde, et de ce que nous faisons pour en faire un endroit plus solidaire, plus habitable, plus pacifique. Chez nous, comme sur le reste de la planète.

Ce projet porte un nom : c'est le Progrès. C'était le projet des Lumières, et c'est l'ambition qui doit continuer de nous guider aujourd'hui.